



## Association Club92Cmcas

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution du 29 juin

---

### Prise de parole par Vincent Leroy – Commissaire Liquidateur

Avant d'aborder l'ordre du jour, il convient de désigner le président de séance. Je propose que **Pascal Lépine** assure la présidence de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, la proposition est mise aux voix.

Résultat du vote (42 personnes présentes en visio conférence à 12h05) :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 42

Je déclare **Pascal Lépine** élu président de séance.

Je lui cède la parole pour la poursuite de nos travaux.

---

### Prise de parole par Pascal Lépine – Président de séance

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Extraordinaire de notre association.

Avant de commencer, je souhaite remercier très sincèrement toutes les personnes qui, au fil des années, ont contribué à la vie de notre association : les bénévoles, les responsables de section, les salariés, les partenaires et les adhérents. Aujourd'hui marque la fin d'une histoire associative, mais aussi l'aboutissement d'un processus de liquidation mené dans le respect des décisions prises lors de notre précédente Assemblée Générale Extraordinaire.

Je rappelle que cette assemblée a été convoquée conformément à nos statuts, en application des articles XXII (12) et XXIV (14) des statuts adoptés le 9 septembre 2025. Son objet est d'approuver les comptes de liquidation, de statuer sur la dévolution de l'actif, de donner quitus aux commissaires liquidateurs et de prononcer la clôture définitive de la liquidation.

Au cours de cette réunion, nous vous présenterons le bilan des travaux réalisés par les commissaires liquidateurs depuis leur désignation lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026. Nous vous présenterons également les comptes de liquidation, comprenant le bilan et le compte de résultat. Nous examinerons ensuite les différentes résolutions soumises à votre vote.

Cette assemblée constitue la dernière étape de la vie juridique de notre association créée en 1962.

Je vous propose à présent d'ouvrir officiellement cette Assemblée Générale Extraordinaire.

---

La séance est ouverte à 12h10.

50 adhérents sont présents à distance à 12h10.

---

### **Ordre du jour**

- Approbation du rapport financier et constatation de l'actif net. Approbation des comptes de liquidation et constatation de l'actif net restant à l'issue des opérations de liquidation.
- Dévolution de l'actif. Décision d'attribuer l'actif subsistant à l'issue de la liquidation (boni de liquidation au profit des associations et/ou fondations bénéficiaires désignées.
- Quitus aux liquidateurs et clôture de la liquidation.
- Pouvoirs pour mettre en œuvre les présentes résolutions, pour effectuer l'ensemble des formalités déclaratives et de publicité, pour assurer la conservation, pendant les délais légaux de prescription des documents de l'association.

### **Compte rendu d'activité**

Au cours des six derniers mois, les commissaires liquidateurs désignés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026 ont réalisé les actions suivantes :

#### **Résiliation des contrats et conventions**

- Résiliation des contrats de prestations et de services.
- Résiliation des conventions tripartites relatives aux salles de sport que l'association gère pour le compte de la CMCAS des Hauts-de-Seine et de la CMCAS de Paris au titre de l'article 25 des statuts (décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières).

## **Gestion des ressources humaines**

- Rupture des contrats de travail des deux salariés encore présents au 1er janvier 2026.

## **Gestion administrative et comptable**

- Tenue de la comptabilité de l'association.
- Réalisation des démarches administratives liées à la dissolution de l'association,
- Edition du bilan et du compte de résultat.

## **Accompagnement des sections**

Fermeture des sections et accompagnement de celles-ci dans :

- La création d'une nouvelle structure ;
- Leur rattachement à une structure existante ;
- Ou l'arrêt définitif de leur activité.

Ces actions se sont notamment concrétisées par :

- L'édition des attestations d'inscription des adhérents dont les activités se sont poursuivies au cours du premier semestre 2026 ;
- L'établissement des conventions de don entre chaque section et sa structure d'accueil afin de solder les comptes bancaires des sections et de transférer le matériel ;
- La fermeture des comptes bancaires des sections et leur clôture dans l'outil comptable.

## **Gestion des salles de sport**

Gestion des trois salles de sport de Wagram (75), Parallèle (92) et SmartSide (92), comprenant :

- Le suivi des prestataires ;
- La facturation des entreprises EDF et Enedis ;
- L'encaissement des participations des adhérents ;
- L'enregistrement des opérations comptables.

## **Dossier prud'homal**

Suivi et finalisation du dossier prud'homal de Madame Christine Lenoir, en lien avec le cabinet d'avocats ainsi qu'avec les différents organismes sociaux (URSSAF, mutuelle, etc.).

## **Situation à ce jour**

À ce jour :

- Toutes les sections sont fermées ;
- Les deux salariés ont fait l'objet d'un licenciement économique ;
- Les contrats de prestations ont été résiliés ;

- Les conventions relatives aux salles de sport ont pris fin au 31 mai 2026.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire permettra, sous réserve de l'adoption des résolutions qui vous sont soumises, de prononcer la clôture définitive de la liquidation de l'association.

Les dernières opérations de liquidation consisteront alors à :

- Solder le boni de liquidation ;
- Effectuer les formalités de radiation de l'association auprès des différents organismes de l'État, des organismes sociaux et des établissements bancaires ;
- Assurer la conservation des documents de l'association pendant les délais légaux

## **Rapport financier et constatations de l'actif net**

Les comptes de l'association ont été arrêtés au 28 juin 2026.

Le montant de l'actif net s'élève à **64 376,06 €**.

À cette date, l'association ne présente aucune dette et n'a constitué aucune provision pour risques et charges.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de **94 916,39 €**.

Les produits d'exploitation s'élèvent à **242 927,53 €**. Ils ont été générés principalement par l'activité des trois salles de sport, qui s'est poursuivie pendant les cinq premiers mois de l'année 2026. En parallèle, l'activité des sections a fortement diminué dès le premier trimestre en raison de la mise en œuvre de la dissolution de l'association.

Les charges d'exploitation s'élèvent à **282 208,31 €**. Elles sont constituées, à hauteur de **62 %**, des dépenses liées aux activités des sections, à la gestion des salles de sport et au fonctionnement de l'association. Les charges de personnel (salaires et cotisations sociales) représentent les **38 %** restants.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **56 208,04 €**. Elles correspondent aux sommes reversées aux sections, au titre du solde de leurs comptes bancaires, ainsi qu'à la quote-part reversée à la CMCAS des Hauts-de-Seine pour la période du 1er juin au 31 décembre 2026.

La CMCAS des Hauts-de-Seine conteste le montant qui lui a été reversé au titre des adhésions à la salle de sport Parallèle, ainsi que l'application des frais de fonctionnement de l'association relatifs à la gestion des salles de sport pour les cinq premiers mois de l'année 2026. Les commissaires liquidateurs maintiennent les montants arrêtés, ceux-ci ayant été établis sur la base des recettes effectivement perçues et des dépenses réellement engagées, conformément aux pièces comptables disponibles.

Cette contestation ne donne lieu, à ce stade, à aucune dette certaine, liquide et exigible et n'a donc pas justifié la constitution d'une provision.

## Prise de parole par Vincent Leroy – Commissaire Liquidateur

### Dévolution de l'actif

Le boni de liquidation correspondant à l'actif net de l'association s'élève à **64 376,06 €**.

Les commissaires liquidateurs proposent de répartir cette somme :

- D'une part, entre les associations nouvellement créées ou les activités désormais rattachées à des structures existantes, afin d'assurer la continuité des activités développées par le Club92Cmcas ;
- D'autre part, au profit d'associations caritatives ou engagées dans des actions humanitaires.

Conformément aux dispositions applicables aux associations, le boni de liquidation ne peut être partagé entre les adhérents, les administrateurs ou les dirigeants. Il doit être attribué à une ou plusieurs personnes morales.

Cette proposition de dévolution est conforme à l'article XXIV (14) des statuts de l'association, adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2025.

Pour mémoire, cette modification statutaire est intervenue dans le contexte de la révision de la gouvernance de l'association consécutive au retrait des représentants de la CMCAS des Hauts-de-Seine du Conseil d'administration. Elle a notamment permis de préciser les modalités de dévolution de l'actif en cas de dissolution.

Le détail de la répartition proposée du boni de liquidation est présenté dans le tableau ci-après :

Structure	Accord	Délibération de la structure	Montant prévu
Volley Courbevoie Midi	Oui		3 000,00 €
Union Sportive Gazelec Requêtes 92	Oui	Oui	3 000,00 €
Aquagazel	Oui	Oui	3 000,00 €
Musique Picasso	Oui		3 000,00 €
Musique Gennevilliers	Oui	Oui	3 000,00 €
Energy Jazz Orchestra Concert Band	Oui	Oui	3 000,00 €
Echappées Verticales	Oui		3 000,00 €
Club Photo Montreuil	Oui	Oui	3 000,00 €
Chorale Haute Tension	Oui		3 000,00 €
Cezam Rando	Oui	Oui	3 000,00 €
Danse - Retraite sportive de Courbevoie	Oui	Oui	3 000,00 €
Secours populaire Montreuil	Oui	Oui	10 459,00 €
Electriciens sans frontière	Oui	Oui	10 459,00 €
Resto du cœur	Oui	Oui	10 458,06 €
<b>Total</b>			<b>64 376,06 €</b>

### Echanges avec les personnes présentes en visioconférence

En l'absence d'observation, je vous propose de passer au vote des résolutions.

## Votes des résolutions

Nous allons maintenant procéder aux votes des résolutions

- **Première résolution** : Approbation du rapport financier et constatation de l'actif net. Approbation des comptes de liquidation et constatation de l'actif net restant à l'issue des opérations de liquidation.
  - Contre : 1
  - Abstention : 0
  - Pour : 46
- **Deuxième résolution** : Dévolution de l'actif. Décision d'attribuer le boni de liquidation, d'un montant de 64 376,06 €, aux associations et fondations bénéficiaires désignées dans le tableau de répartition.
  - Contre : 0
  - Abstention : 0
  - Pour : 47
- **Troisième résolution** : Donner quitus aux commissaires liquidateurs de leur mandat, approuver leur gestion et prononcer la clôture de la liquidation.
  - Contre : 1
  - Abstention : 0
  - Pour : 46
- **Quatrième résolution** : Pouvoirs. L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs à **Pascal Lépine**, commissaire liquidateur, pour accomplir toutes formalités consécutives aux présentes résolutions, signer tous actes, déposer toutes déclarations nécessaires, procéder à la dévolution du boni de liquidation et assurer la conservation des archives pendant les délais légaux.
  - Contre : 0
  - Abstention : 0
  - Pour : 47

---

## Prise de parole par Pascal Lépine – Président de séance

L'ordre du jour étant épuisé et l'ensemble des résolutions ayant été examiné, nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Je tiens à vous remercier pour votre présence, votre participation et la confiance que vous avez accordée aux commissaires liquidateurs tout au long de cette procédure.

Par les décisions qui viennent d'être adoptées, la liquidation est désormais définitivement clôturée et l'association cesse d'exister juridiquement. Les commissaires liquidateurs poursuivront les dernières formalités nécessaires à la clôture de la liquidation, notamment le règlement du boni de liquidation, les déclarations auprès des organismes compétents ainsi que la conservation des archives, conformément aux obligations légales.

Je souhaite également adresser, une dernière fois, mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, au fil des années, à la vie et au développement de notre association : les bénévoles, les responsables de section, les salariés, les partenaires et les adhérents. Grâce à votre engagement, notre association a pu mener de nombreuses actions, créer des liens durables et permettre l'émergence de plusieurs nouvelles structures. Cette continuité témoigne du fait que le besoin de faire ensemble, de partager et de construire collectivement demeure toujours aussi vivant.

Le 22 juin dernier, nous avons célébré les 80 ans des Activités sociales des Industries Électriques et Gazières. Le 1er juillet prochain, nous célébrerons les 120 ans de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Ces deux anniversaires nous rappellent combien l'engagement collectif, la solidarité et la vie associative constituent des piliers essentiels de notre société. Si notre association s'achève aujourd'hui sur le plan juridique, les valeurs qui l'ont portée continueront de vivre à travers celles et ceux qui poursuivent cet engagement dans les nouvelles structures créées ou renforcées.

Je vous remercie sincèrement de votre confiance et vous souhaite à toutes et à tous une excellente continuation.

Je déclare close l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Fait à Courbevoie, le 29 juin 2026

Pascal Lépine

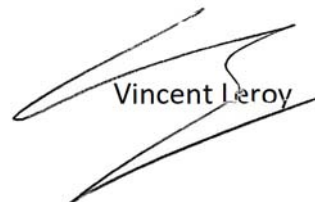


Président de séance  
Commissaire Liquidateur

Anh Vu



Commissaire Liquidatrice



Commissaire Liquidateur

Corinne Baron



Commissaire Liquidatrice

Annexes :

- Liste des participants,
- Bilan et Compte de résultat

## Annexes

### Participants – 51 personnes

Adam Wilkinson	Jean-Pierre Casalin
Alain Maraine	Jean-Yves Astic
Anh Vu	Joachim Labauge
Barbara Kalfon	Jordy Martin
Benjamin Blanchard	Jory Merlin
Benoit Cazaux	Julie Doilouk
Bruno Valluci	Laurent Cornaggia
Christophe Poirier	Lydie Lamide
Corinne Baron	Lysel Franza
Duy Tran	Martine Breson
Éric Joncquel	Mathilde Poulain
Etienne Decossin	Olivier Gosset
Franck Robin	Ouissem Ben Nasr
François Labbé	Pascal Lépine
François Leouzon	Patrice Haudebourg
Françoise Poidevin	Patricia Lejaune
Geneviève Fallissard	Pénélope Labouge
Guillaume	Philippe Grandserre
Grégory Lecoq	Sabine Pico
Guy Roussel	Stéphane Godet
Claire Heip	Steven Evin
Isabelle Viet	Sylvain Dalmayrac
Jean-Claude Romondec	Sylvie Joubert
Jean-Benoît Buratto	Thomas Ader
Jean-Paul Lenglet	Vincent Leroy